



Divorce avec un acte de mariage algérien

Par **Famille1234**, le **19/12/2018 à 19:01**

Bonjour , je me suis marié en algerie avec un algerie qui réside en France, et j'ai ma carte de séjours de 10 ans depuis 2012 et j'ai accouché avec un bébé ici en France, et maintenant je veux divorcer parce que le pere esseye de nous abandonner et vient 1 fois par 1 mois ou 2 mois . Ma question si je demande le divorce en algerie , après ça, à ce que il peu faire quelque chose pour m'expulser moi et mes filles

Par **Visiteur**, le **19/12/2018 à 19:27**

Bonjour,
La première chose à faire est, à mon avis, est de choisir un avocat spécialisé en droit civil algérien.